



**PROCEDURE DE CONTROLE DE LA CONCEPTION D'UN DISPOSITIF
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (AVANT TRAVAUX)
A remettre à la CC3F après l'avoir complétée**

Vous construisez une maison neuve ou rénovez une habitation existante qui se situe dans une commune non équipée d'une station d'épuration ou d'un lagunage

Renseignements sur l'immeuble

Adresse :
Code Postal : Commune :
Références Cadastres : Section Numéro(s) :

Renseignements sur le demandeur

Nom et Prénom du ou des propriétaires :
Date de naissance : /...../...../...../
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone : ou

Personne à contacter pour un rendez-vous sur site (le cas échéant)

Nom et Prénom :
Fonction :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone : Fax : Mail :

Redevance

Le contrôle sera réalisé par la société SOLEST Environnement, prestataire de service de la communauté de communes des Trois Forêts. Ce contrôle donne lieu à une facturation de **110 € TTC à la charge du DEMANDEUR** (délibération N° 20-07-2021/012 du 20/07/2021 à compter d'une demande réceptionnée le 16/08/21). **Le rapport sera remis dès réception du règlement** (à adresser à la CC3F et à l'ordre du Trésor Public).

Le propriétaire s'engage à réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté puis à ne recouvrir l'installation qu'après avis sur sa conformité.

Rappel : si l'étude à la parcelle est nécessaire à l'instruction de votre dossier, elle devra OBLIGATOIREMENT ETRE JOINTE.

Fait à, le : /...../...../...../
Signature du demandeur

Cadre réservé à la CC3F

**BON DE COMMANDE POUR UN CONTROLE DE CONCEPTION ET
D'IMPLANTATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

La communauté de communes des Trois Forêts (CC3F), représentée par son Président, M. Franck DUHOUX, donne ordre de service à la société Solest Environnement de réaliser le diagnostic assainissement de l'immeuble renseigné en page précédente. La prestation sera réalisée selon les modalités fixées au cahier des charges du marché.

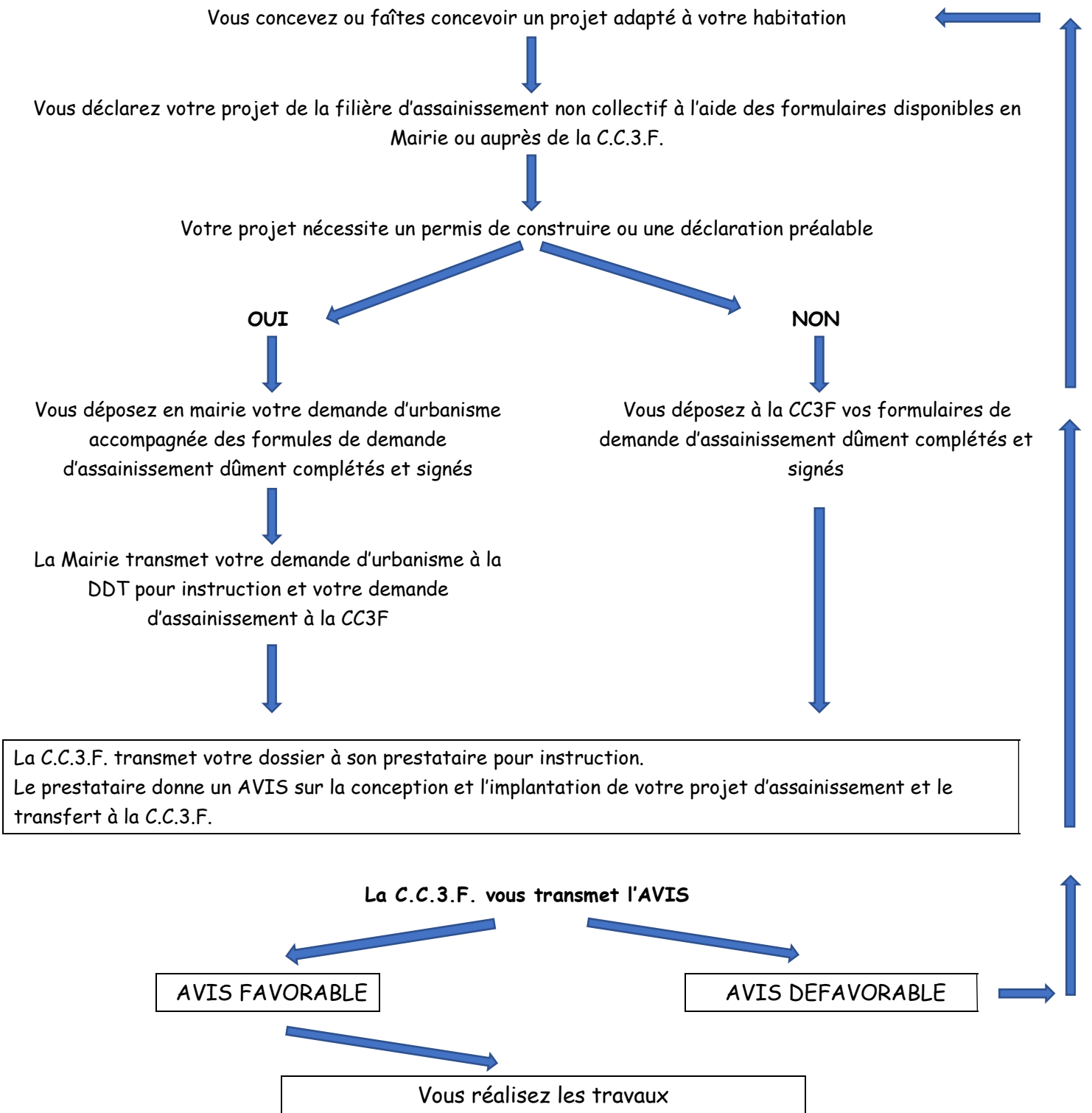
Il est rappelé que le délai de remise du rapport d'intervention à la CC3F est fixé à 21 jours après réception du présent document.

Fait à Chateauvillain, le

**Le Président,
Franck DUHOUX**

Schéma procédure

Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif
En aucun cas, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être réalisée sans l'acceptation du dossier par le SPANC de la CC3F selon l'avis technique de SOLEST Environnement.



INFO : Etude de sol obligatoire pour un assainissement non collectif, lorsque la surface de terrain disponible est supérieure à 100m² sans discontinuité avec une largeur minimale de 10 mètres linéaires. En dessous de cette surface, elle est facultative.



Contrôle de conception et d'implantation d'un dispositif d'assainissement non collectif



FICHE DECLARATIVE ET DEMANDE DE CONTROLE AUPRES DU SPANC DE LA CC3F

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de la mission de contrôle du SPANC.

Les vérifications sont réalisées en deux temps et se déclinent ainsi :

- ▶ Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné,
- ▶ Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblayage) pour confirmer leur bonne exécution.

Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière peut être exigée par le SPANC. Cette information figure en bas de page du feuillet « schéma procédure » ou dans le règlement de service. Merci de bien vouloir en prendre connaissance et de prendre contact avec le SPANC de la CC3F pour toute information complémentaire.

L'avis préalable du SPANC sur la conception et l'implantation est indispensable avant toute modification ou création d'une installation nouvelle ou réhabilitée.

Le présent feuillet renseigné et signé doit être déposé auprès du SPANC de la CC3F accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées. L'avis de conformité de votre projet d'assainissement non collectif établi par le SPANC est une pièce constitutive de votre demande de permis de construire.

Rappel : le S.P.A.N.C. n'est pas le concepteur de votre projet d'assainissement non collectif

<u>Cadre réservé au SPANC :</u>	
<u>Commune de :</u>	
	N° de dossier : Référence à rappeler dans toute correspondance N° :
	Date de réception : Date d'envoi au prestataire du contrôle :

VOLET 1 : Informations générales

▶ **LE PETITIONNAIRE (le propriétaire)**

Nom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mobile : Mail :

Disponibilités pour une éventuelle visite de terrain :

▶ **NATURE DE LA DEMANDE**

Le projet d'installation du dispositif d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- de demande de Permis de Construire d'une construction neuve
- de demande de Permis de Construire d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation ou de la création d'un dispositif d'assainissement non collectif sans Permis de Construire
- d'une modification du projet d'assainissement non collectif suite à un avis non conforme préalable

VOLET 2 : Caractéristiques du projet

► **ADRESSE DU PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Adresse :
Code postal : Commune :
Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro de parcelle) :
Nom, Prénom de l'occupant si différent du propriétaire :

► **TYPE D'IMMEUBLE À ASSAINIR (cocher le cas correspondant)**

CAS N°1 : MAISON D'HABITATION INDIVIDUELLE

Existante Neuve Principale Secondaire Location Groupe de logement
 Autre :

▪ **Détail des pièces principales* (PP) :**

* Au sens de l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bains, buanderie, etc.)

Nombre : Logements : WC : Salles de bains : Cuisines : Vérandas :

Salons et salles à manger séparés : Séjour seul (ou grande pièce à vivre) :

Chambres : Bureau(x) > 10 m² : Autre :

Dans le cas d'une extension d'un immeuble, il convient d'indiquer ci-dessus la situation future : ensemble des pièces existantes et projetées.

▪ En cas d'application d'une équivalence entre pièces principales et nombre d'Équivalents-Habitants (EH) distincte de celle prévue par la réglementation (1PP=1EH), quel est le nombre d'EH retenu ? EH

▪ **Occupation**

Nombre d'habitants permanents :

Nombre d'habitants saisonniers/occasionnels : Périodes d'occupation : mois/an

Surface de l'habitation :

CAS N°2 : AUTRES IMMEUBLES

(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux desservi(s) par l'installation ?

Nombre d'usagers : Capacité d'accueil : personnes

Nombre d'Équivalents-Habitants (EH) retenu : EH

L'étude à la parcelle prescrivant le dimensionnement du dispositif à réaliser, la nature du sol et son aptitude à l'assainissement individuel et à l'infiltration est obligatoire et doit être joint à la présente demande.

► **MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Alimentation privée

Merci de préciser par quel moyen (puits, source, etc.) :

Adduction publique

► **COLLECTE DES EAUX PLUVIALES**

Rappel : les eaux pluviales doivent être séparées du système d'assainissement non collectif projeté.

Destinations des eaux pluviales :

Réseau d'eaux pluviales

Fossé

Puits d'infiltration

Cours d'eau :

Autre :

► **CAS N°1 : FILIÈRE DÉCRITE DANS L'ARRÊTÉ DU 7 MARS 2012 MODIFIÉ**

▪ **PRÉTRAITEMENT :**

Bac à graisses volume : m³
 Si connu, matériau prévu (béton, polyester, polyéthylène, PVC, béton) :
 (fortement conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10m)
 Eaux ménagères collectées : cuisine salle de bains

Fosse toutes eaux volume : m³
 Si connu, matériau prévu (béton, polyester, polyéthylène, PVC, béton) :
 (NB : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur)

Préfiltre (décolloïdeur)
 Est-il intégré à la fosse ? Oui Non Si non, volume du préfiltre : m³

Toilettes sèches

Autres dispositifs (pompe de relevage, dispositif de chasse) (préciser)
 Si connus : volume de bâchée, présence de ventilation, d'une alarme (préciser)

▪ **TRAITEMENT :**

Par épandage en sol naturel (sol en place)

Tranchées d'épandage* :
 Longueur d'épandage = m soit (nombre) tranchées dem chacune
 Profondeur = m

Lit d'épandage* :
 Surface = m² soit m x m
 Profondeur = m

Ou par épandage en sol reconstitué

<input type="checkbox"/> Lit filtrant vertical non drainé*	}	Longueur = m	Largeur = m
<input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical drainé*		Surface = m ²	Profondeur = m
<input type="checkbox"/> Tertre d'infiltration*		Hauteur = m	Longueur à la base = m
		Largeur à la base = m	Longueur au sommet = m
		Largeur au sommet = m	

Ces solutions sont à privilégier notamment lorsque la surface disponible de la surface est suffisante et lorsque l'aptitude du sol à l'infiltration est satisfaisante. *Rappel : l'installation de ces filières nécessite préalablement une étude de sol à la charge du pétitionnaire. Cette étude est à joindre à la présente demande.

► **CAS N°2 : FILIÈRE AGRÉÉE (Filtre compact ou microstation d'épuration)**

Fabricant : Modèle :
 Numéro d'agrément : Capacité de traitement : EH

► **DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS**

Pompe ou système de relevage Volume de bâchée = L

Dispositif de chasse Volume de bâchée = L

Regard de répartition

► MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES

- par infiltration sur la parcelle :
 - Puits d'infiltration** :
 - Tranchée d'infiltration superficielle :
- par rejet en milieu hydraulique superficiel* :
 - Réseau communal d'eaux pluviales : Exutoire du collecteur :
 - Fossé : Exutoire du fossé :
 - Cours d'eau* : Nom du cours d'eau :
 - Autre :

****Ces exutoires sont soumis à autorisation des propriétaires ou instances concernées.** Il faut donc **compléter et faire signer OBLIGATOIREMENT par le service compétent l'accord de rejet des eaux épurées (feuillet n°2) et joindre tout document administratif autorisant le rejet (dérogation préfectorale, autorisation de rejet...) (propriétaire du rejet ou service compétent).** Se référer au règlement du SPANC.

Rappels : la réglementation (arrêté du 7 septembre 2009) préconise l'infiltration des eaux traitées dans le sol en place sur la parcelle autant que possible. La demande de rejet en milieu superficiel, au réseau pluvial ou en puits d'infiltration devra être justifiée ci-après.

Pour un rejet au moyen d'un puits d'infiltration ou en tranchée superficielle, il est conseillé de bien s'assurer de l'aptitude du sol et/ou du sous-sol et de leur perméabilité.

Le puits d'infiltration doit être conçu selon les prescriptions décrites dans l'annexe I de l'arrêté du 7 septembre 2009.

Le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit.

► JUSTIFICATIONS SUR LE CHOIX DU REJET EN MILIEU SUPERFICIEL

.....
.....
.....

► PERSONNE À CONTACTER POUR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET

- Le pétitionnaire
 - Le concepteur
 - L'entreprise
 - autre personne (à préciser ci-dessous)
- Nom :
- Adresse :
- Code postal : Commune :
- Téléphone : Mobile : Mail :

► **PIÈCES À JOINDRE AVEC LE PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE**

- un plan de situation au 1/25000 et 1/2000
- un plan de masse au 1/500 ou 1/200** sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle
- un exemplaire de l'étude de sol obligatoire réalisée** par un cabinet d'études
- un exemplaire de l'étude du dimensionnement de l'assainissement non collectif réalisé par le Maître d'œuvre du projet (**pour tout projet autre qu'une maison d'habitation**)
 - le cas échéant, pour les filières assainissement nécessitant un exutoire, un plan en coupe présentant la filière choisie avec points de niveau amont/aval des ouvrages et exutoire
 - dans le cas d'une filière drainée, filtre compact ou microstation avec rejet en dehors de la parcelle, faire compléter et signer l'accord de rejet (feuillet n°2) et joindre l'autorisation du service compétent
 - dans le cas d'un rejet en puits d'infiltration, faire compléter et signer l'accord de rejet (feuillet n°2) par le service compétent ou joindre la dérogation préfectorale

VOLET 4 : Engagement du pétitionnaire

Je soussigné certifie l'exactitude des informations fournies et déclare avoir pris connaissance du règlement du service. En outre, je m'engage :

- À fournir au SPANC toutes les pièces demandées en page précédentes ;
- À informer le SPANC de toute modification de mon projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC sur la conception et l'implantation du dispositif projeté ;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement dans le délai indiqué dans le règlement du service du SPANC ;
- À respecter les règles techniques de pose du système projeté ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- À garantir l'accès aux ouvrages d'assainissement non collectif au prestataire du SPANC ;
- À ne pas envoyer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis d'agrément le cas échéant (filiales agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC, soit 110 € (l'avis et le rapport seront remis dès réception du règlement) ;
- À régler la redevance en cas de visite de contrôle supplémentaire conformément au règlement du service public de l'assainissement non collectif.

LE DOSSIER DOIT ÊTRE COMPLET POUR ÊTRE TRAITÉ PAR LES SERVICES DU SPANC.

À DÉFAUT, LE CONTRÔLE DE CONCEPTION SERA RÉPUTÉ NON-CONFORME.

Fait à, le

Signature

VOLET 5 : Bon de commande (cadre réservé à la C.C.3.F.)

Demande d'assainissement reçue le

La C.C.3.F. demande à la société SOLEST ENVIRONNEMENT de procéder au contrôle de conception et d'implantation de l'installation d'assainissement non collectif mentionné dans le présent formulaire conformément au cahier des charges du marché de prestation de service.

Je vous rappelle que toute visite sur site ou rendez-vous avec le propriétaire ou son représentant (architecte, maître d'œuvre, entreprise, ...), se fera uniquement à la demande de la collectivité par un bon de commande, et dans le cas d'avis défavorable ou de problème particulier.

Fait à Châteauvillain, le

Pour le SPANC

Signature

Le Président de la CC3F, M. Franck DUHOUX



Accord de rejet de ma future installation d'assainissement non collectif

*Accord préalable indispensable à l'avis du S.P.A.N.C. sur
la conception et l'implantation d'une installation nouvelle
ou d'une réhabilitation*

La demande de rejet est uniquement valable pour les filières drainées (filtre à sable vertical drainé, tertre drainé, filière compacte...)

Le présent formulaire de demande de rejet est une pièce annexe de votre demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif. Il doit être transmis à la personne physique ou morale (service compétent) selon le rejet possible (voir tableau ci-dessous). Après signature, ce document ou tout autre document administratif doit être communiqué au S.P.A.N.C. en même temps que votre demande d'installation.

Type de rejet	Organisme à contacter
Collecteur communal des eaux pluviales	la Commune
Communal	la Commune
Fossé le long d'une route départementale	la Direction des routes du Conseil départemental (pôle technique)
Fossé le long d'un chemin agricole	Association foncière
Cours d'eau	le service police de l'eau (voir ci-dessous)
Autre exutoire (fossé, étang...) sur terrain privé	le(s) propriétaire(s)

Pour un rejet en cours d'eau, il est nécessaire de contacter :

**La Direction Départementale des Territoires
Service Police de l'Eau
82 rue du Commandant Hugueny
BP 2087
52903 CHAUMONT Cedex**

Le demandeur (le propriétaire)

NOM et Prénom :

Adresse :

.....

Le projet

Adresse du lieu de réalisation du projet (si différente de l'adresse principale) :

.....

Code Postal : Commune :

N° de parcelle et section cadastrale :

ACCORD DE REJET DES EAUX ÉPURÉES

Autorisation de rejet de l'organisme ou du service compétent jointe à la présente demande

ou

Accord de rejet complété par la personne physique ou morale désignée ci-dessous :

Je soussigné(e), Madame/Monsieur

en qualité de (Maire/Directeur, ...) :

en tant que

propriétaire

organisme chargé de la Police de l'Eau

du lieu où s'effectuera le rejet des eaux épurées,

ACCORDE

N'ACCORDE PAS

au pétitionnaire du projet d'assainissement non collectif l'autorisation de rejeter ses eaux traitées dans le milieu, précisé ci-dessous :

Collecteur communal des eaux pluviales

Fossé communal

Fossé départemental

Le cours d'eau :

Puits d'infiltration

Autre :

le pétitionnaire devra se conformer aux recommandations jointes

Délivré le :

Cachet et signature

À :

AVERTISSEMENT : ce document n'a aucune valeur juridique et ne se substitue pas à une servitude établie devant un notaire.



**Service Public d'Assainissement
Non Collectif (SPANC)
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS FORÊTS**



À FAIRE COMPLÉTER PAR LA MAIRIE

Informations complémentaires :

*Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement
non collectif*

Informations préalables à l'avis du S.P.A.N.C.

Commune de :	
N° de dossier :	Date de réception :

<u>LE PROPRIÉTAIRE</u>	
NOM et Prénom :	
Adresse :	
.....	
☎ personnel :	☎ professionnel :
📱 mobile :	

<u>LE PROJET</u>	
Adresse du lieu de réalisation du projet (si différente de l'adresse principale) :	
Code Postal :	Commune :
N° de parcelle et section cadastrale :	Superficie : m ²

Informations à remplir par la Mairie

NOM et Prénom :

Eau potable / risques sanitaires :

Y-a-t-il des captages / puits d'eau utilisés pour la consommation humaine dans un rayon de 35 m autour de l'habitation ? oui non

L'habitation concernée se trouve-t-elle dans un périmètre de protection de captage ? oui non

si oui, lequel : périmètre immédiat périmètre rapproché périmètre éloigné

Proximité d'une zone de baignade ? oui non

Zones à enjeu environnementale (définies par le SDAGE ou SAGE) oui non

Zones à enjeu sanitaire (ARS/DDT...) oui non

Aptitude des sols à l'assainissement :

La Commune a-t-elle réalisé une étude de schéma directeur d'assainissement comprenant une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif ? oui non

Si oui : joindre une copie de la carte des sols ou indiquer ci-dessous la filière préconisée :
.....

Une étude parcellaire a-t-elle été réalisée sur la parcelle du projet ? oui non

Si oui : joindre une copie de l'étude parcellaire ou indiquer ci-dessous la filière préconisée :
.....

Zonage d'assainissement :

La commune est-elle dotée d'un zonage d'assainissement approuvé après enquête publique ? oui non

Dans quelle zone se situe l'habitation ? collectif non collectif

La Commune a-t-elle recruté un Maître d'œuvre pour l'assainissement ? oui non

Si oui : pour réaliser une étude avant travaux pour faire le suivi des travaux

NOM et Prénom :

Inondation :

- La parcelle est-elle inondable ? oui non
- Si oui, pour quelle raison ? par remontée d'eaux souterraines par crue d'un cours d'eau :
 par ruissellement des eaux pluviales
- La commune est-elle incluse dans un plan de prévention du risque d'inondation (P.P.R.I.) ?
 oui non
- La parcelle est-elle incluse dans un PPRI ? oui non

À :

Cachet de la Mairie et signature

Le :